

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21316
Numéro SIREN : 841 959 190
Nom ou dénomination : MARVAL

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2019 sous le numéro de dépôt 5815

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-01-2019

N° DE DEPOT : 2019R005815

N° GESTION : 2018B21316

N° SIREN : 841959190

DENOMINATION : MARVAL

ADRESSE : 130 avenue de Versailles 75016 Paris

DATE D'ACTE : 20-12-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

MARVAL

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 130, avenue de Versailles – 75016 Paris
841 959 190 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DE LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2018
--

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt décembre,
A 10 heures,

La collectivité des associés de la Société s'est réunie au siège social de la Société, sur convocation du président de la Société (le « **Président** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chacun des associés de la Société présents ou représentés, entrant en séance.

Monsieur Grégory Benac, en sa qualité de Président, préside la séance.

La feuille de présence sera certifiée exacte par le Président.

Il est précisé que la collectivité des associés est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de la collectivité des associés les documents suivants, puis la collectivité des associés déclare avoir pris connaissance de :

1. la feuille de présence ; et
2. les statuts actuels de la Société.

A l'issue de quoi, le Président déclare la séance ouverte et les résolutions ci-après sont successivement soumises au vote de la collectivité des associés :

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire)

La collectivité des associés décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six (6) exercices à compter de ce jour :

- BM&A, société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est situé 11 rue de Laborde, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 348 461 443 R.C.S. Paris.

Ledit commissaire aux comptes a déclaré accepter lesdites fonctions et précisé que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonctions ne pouvaient lui être appliquées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Le Président